MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Service du Commissariat des Armées
Direction du commissariat
des Forces Armées de la Polynésie française

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Niveau de classification / protection			
MD	MA	MS	NP
			X

SEGMENT D'ACHATS :

Codes GM : - 34.01.02 (véhicule utilitaire)
- 34.01.03 (véhicule poids lourd)
- 24.01.08 (enregistrement et timbre)

CCP n°	07/26 du 24/03/2026
Objet du marché public :	Acquisition de véhicules automobiles au profit des forces armées en Polynésie Française
Forme du marché public :	Marché public simple
Mode de passation :	Appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.
Codes CPV :	- 34100000-8 (véhicule à moteur) - 34144700-5 (véhicule utilitaire) - 34000000-7 (équipement de transport et produits auxiliaires pour le transport)
Niveau de sécurité :	Sans objet
Acheteur :	MT DI VIRGILIO BROCKLY Jessica
Entité d'achats :	DICOM FAPF

Le présent cahier des clauses techniques particulières comprend 17 pages numérotées de **1** à 1**7** dont 5 annexes

ABRÉVIATIONS :

- CCAG/FCS : Cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (arrêté du 30 mars 2021 publié au JORF du 1er avril 2021)
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
- DICOM FAPF: Direction du commissariat d'outre-mer des Forces Armées de la Polynésie Française
- CFP ou XPF : Sigles désignant le Franc pacifique
- JORF : Journal officiel
- PLACE : Plateforme des achats de l'État
- CPR : Contrôle primaire
- RPA : Représentant du pouvoir adjudicateur
- RSMA : Régiment du service militaire adapté
- IPC : Indice des prix à la consommation
- CPRP : Chargé de prévention des risques professionnels

SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS 4
 1.1 TROPICALISATION 4
 1.2 GARANTIE CONTRACTUELLE 4
 1.3 GARANTIE ANTICORROSION 5
 1.4 NORMES ET REGLEMANTATION 5
 1.5 MAINTENANCE A LA CHARGE DE D'ADMINISTRATION 5
 1.6 FOURNITURE DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE OBLIGATOIRE 5
 1.7 FORMATS INFORMATIQUES DES DOCUMENTS 6
 1.8 LANGUE UTILISEE 6
2. OBSOLESCENCE D'UN MATERIEL 6
3. PRESENTATION DES VEHICULES 6
4. LIEUX DE LIVRAISON 7
5. ANNEXES 7

ANNEXE 1 8
ANNEXE 2 10
ANNEXE 3 12
ANNEXE 4 14
ANNEXE 5 16

PRÉAMBULE

Le présent CCTP organise les conditions propres à l'exécution du marché public.

Les véhicules objets de l'accord-cadre doivent répondre aux exigences techniques émises au travers des Actes d'Engagement (AE) pour chacun des lots.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 TROPICALISATION

Les véhicules, objet de chaque lot, doivent être « tropicalisés » pour une utilisation spécifique en zone « Asie-Pacifique ». La tropicalisation est le fait d'adapter, si besoin, le matériel aux conditions environnementales dans lesquelles il doit fonctionner. Une des spécificités de la zone « Asie-Pacifique » est un taux d'humidité plus élevé qu'en zone Europe.

1.2 GARANTIE CONTRACTUELLE

Les véhicules doivent bénéficier à minima d'une garantie constructeur de vingt-quatre (24) mois.

Les garanties débutent à partir de la livraison partielle des véhicules.

Après les vérifications et essais entraînant sa « réception partielle ». Le véhicule est garanti contre :

- Tous les vices de conception, de fabrication et de montage ;
- Tous les défauts de fonctionnement constatés dans les conditions normales d'utilisation.

Le titulaire s'engage à effectuer :

- L'entretien, la réparation ou l'échange standard de toutes les pièces défectueuses ;
- Les éventuelles interventions de réparation dans un délai maximum de 15 jours calendaires à compter de la prise en charge du véhicule sur le site considéré.

La garantie contractuelle porte sur l'ensemble des pièces, fluides, consommables ainsi que la main d'œuvre nécessaires à la réparation du véhicule en cas de défectuosité.

Au cours de cette période de garantie il appartient au titulaire, informé par l'utilisateur par courriel, de procéder, à ses frais, à la remise en état ou au remplacement de toute(s) pièce(s) ou dispositif(s) reconnu(s) défectueux.

Les frais occasionnés par ces réparations, les pièces, la main d'œuvre et les déplacements des personnels ou matériels, sont à la charge du titulaire sur le site d'intervention. Lorsque le titulaire du marché intervient sur le véhicule, la garde de celui-ci est transférée pendant la durée de l'intervention, en conséquence de quoi les dommages que son intervention pourrait créer au véhicule ou à l'environnement dans le cadre de ses interventions sont de sa responsabilité.

1.3 GARANTIE ANTICORROSION

Pour chaque lot, la garantie anticorrosion est celle proposée par le constructeur et renseigné dans l'annexe 1 à l'acte d'engagement.

1.4 NORMES ET REGLEMENTATION

Les véhicules proposés sont strictement conformes aux différentes réglementations et normes européennes au moment de leur livraison, notamment sur les émissions de CO2. Les véhicules répondent aux normes de pollution en vigueur.

Le titulaire produit à cet effet un certificat de conformité à la livraison des véhicules. Le titulaire fournit également un document technique établissant le taux de rejet de CO^2 maximal des véhicules.

Les véhicules proposés devront être conformes, a minima, à la norme européenne d'émission EURO 6.

Le titulaire s'engage à appliquer immédiatement toute nouvelle norme ou réglementation quelle que soit son origine et à en avertir l'administration par écrit.

L'administration se réserve le droit de **rejeter** toute proposition ne respectant pas ces exigences.

1.5 MAINTENANCE A LA CHARGE DE L'ADMINISTRATION

Sous condition d'obtention par l'administration de la documentation technique intégrale du constructeur, sinon de toute autre documentation technique, et sans que cela ne remette en cause la garantie prévue, les visites périodiques d'entretien (maintenances préventives) peuvent être réalisées par du personnel qualifié de l'administration même au cours de la durée de garantie contractuelle.

Ces maintenances sont alors réputées être exécutées conformément aux prescriptions et aux périodicités du constructeur pour les véhicules « tropicalisés ».

Elles sont adaptées et réalisées conformément aux spécificités et aux instructions retranscrites dans la documentation technique fournie par le titulaire.

Le titulaire est dans l'obligation d'accepter « sans réserve » les clauses du présent paragraphe. Toute clause qui ne serait pas conforme aux présentes dispositions, dans quelque documentation du titulaire, serait réputée nulle et non écrite. Les conditions générales de vente du titulaire sont concernées par cette disposition.

1.6 FOURNITURE DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE OBLIGATOIRE

Pour chaque type de véhicule, l'administration souhaite disposer d'un (1) exemplaire de la documentation technique complète du véhicule, qui est livré lors de la réception partielle.

Cette documentation est la documentation intégrale du constructeur ou, a minima, tout autre documentation technique (livret d'entretien, livret d'utilisation, etc.)

Le titulaire est dans l'obligation d'accepter « sans réserve » les clauses du présent paragraphe. Toute clause qui ne serait pas conforme aux présentes dispositions, dans quelque

documentation du titulaire, serait réputée nulle et non écrite. Les conditions générales de vente du titulaire sont concernées par cette disposition.

Le titulaire s'engage à fournir à minima (en français) :

- Un livret d'utilisation ;
- Un procès-verbal de réception du véhicule signé par la Direction des Transports Terrestres et un certificat de conformité signé par le titulaire ;
- Un certificat de conformité aux normes européennes ;
- Une notice descriptive des caractéristiques techniques du véhicule signé par le titulaire ;
- Un livret de garantie pièce et main-d'œuvre ;
- Un livret de maintenance pour véhicule "tropicalisé", comprenant toutes les opérations techniques devant être réalisées périodiquement.

1.7 FORMATS INFORMATIQUES DES DOCUMENTS

Afin de se conformer aux règles de Sécurité des Systèmes Informatiques (SSI) des forces armées, le titulaire se doit de ne transmettre que des documents autorisés aux formats suivants :

- Les formats OpenOffice (.odt, .ods, .odp, .odg…) ;
- Les formats Microsoft Office 97 à 2003 (.doc, .xls, .ppt, .vsd...) ;
- Les formats Microsoft Office 2007 et suivants (.docx, .xlsx, .pptx...) ;
- Les fichiers PDF sont supportés mais certaines versions de ce standard peuvent être rejetées. En cas de rejet, le titulaire devra alors modifier les caractéristiques de ses fichiers afin de les rendre compatibles avec la SSI des forces armées.

De plus, si le titulaire souhaite faire des envois par courriel, il est précisé que le volume total des pièces jointes est limité à 6 Mo.

1.8 LANGUE UTILISEE

Tous les documents constituant les documentations techniques demandées doivent impérativement être rédigés en langue française.

2. OBSOLESCENCE D'UN MATERIEL

Dans le cas d'obsolescence ou de changement d'une gamme de véhicules prévus initialement à l'acte d'engagement du marché, le titulaire du marché doit, tout au long de la durée d'exécution, fournir pour un prix identique du matériel offrant des performances et des caractéristiques techniques identiques ou supérieures.

Le titulaire informe le représentant du pouvoir adjudicateur de cette obsolescence qui notifie alors, par ordre de service, les modifications en résultant, sans qu'il soit nécessaire d'établir une modification du marché.

3. PRESENTATION DES VEHICULES

Le titulaire s'engage à effectuer cette présentation dans un délai de trois jours calendaires à compter de la date de livraison aux personnels listés par l'administration.

Cette présentation devra porter à minima sur les caractéristiques techniques, la sécurité et l'utilisation du matériel.

Aussi, les frais afférents à cette présentation sont réputés faire partie de l'offre financière du titulaire.

4. LIEUX DE LIVRAISON

La date et l'heure de livraison du véhicule sur le site d'ARUE est définie entre l'acheteur, le titulaire et le prescripteur.

5. IMMATRICULATIONS

Immatriculations « provisoire »

Le titulaire prend contact avec le représentant de l'organisme bénéficiaire pour obtenir les informations indispensables à l'immatriculation « provisoire » du ou des véhicules.

Les véhicules doivent être immatriculés provisoirement dès la livraison, la pose des plaques d'immatriculation étant à la charge du titulaire.

Les démarches d'immatriculation provisoires sont à la charge du fournisseur.

Tous ces différents coûts sont inclus dans l'offre de prix de vente.

Immatriculations « étatique »

Les démarches d'immatriculation « étatique » sont entreprises après la livraison « partielle » des véhicules.

L'ensemble de ces formalités, comprenant la fourniture de la carte grise et la pose des plaques d'immatriculation, doit être finalisé dans un délai maximum de trente-cinq (35) jours calendaires après la livraison.

Dans le cas contraire, les démarches, les fournitures et les poses des nouvelles immatriculations « provisoires » sont à la charge du titulaire.

Tous ces différents coûts sont inclus dans l'offre de prix de vente.

6. DOCUMENTS A LA LIVRAISON

Le titulaire doit fournir également un dossier de présentation à la livraison, comportant les éléments suivants :

- Un procès-verbal de réception du véhicule signé par la Direction des Transports Terrestres et un certificat de conformité signé par le titulaire ;

- Un certificat de conformité aux normes européennes ;

- Une notice descriptive des caractéristiques techniques du véhicule, signée par le titulaire.

7. ANNEXES

Les exigences de l'administration mentionnées ci-dessous sont les exigences idéalement formulées. Toutefois, l'administration peut tolérer une marge raisonnable dans les caractéristiques décrites sous réserve de ne pas modifier substantiellement et/ou remettre en cause la caractéristique technique formulée.

ANNEXE 1

LOT 1 : Acquisition de véhicules neufs de type utilitaires routiers 3 places d'une charge utile inférieur à 3,5 tonnes (type BOXER L2H2 ou équivalent)

POUR LA DICOM FAPF/DCS

Véhicule obligatoirement "tropicalisé" – QUANTITE : 2

DIMENSIONS	
Longueur minimale	5
Longueur maximale	-
Largeur minimale	1,6
Nombre de portes	5
MOTORISATION	
Moteur	DIESEL
Puissance réelle minimale	7 CV FISCAUX / 110 CHEVAUX
TRANSMISSION	
Boîte de vitesse 5 vitesses minimum	5 + marche AR
CARROSSERIE ET EQUIPEMENTS	
Carrosserie protégée par traitement anticorrosion	Châssis, bas de portes, bas de caisse… obligatoire
Peinture "tropicalisée"	De teinte non métallisée en « blanc » obligatoire
POSTE DE CONDUITE, ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS	
Places assises	Doit comporter deux à trois places assises dont le chauffeur obligatoire
Direction assistée	Présence obligatoire quel que soit le type
Système de sécurité	Doté obligatoirement d'un système de freinage ABS
	Doté obligatoirement de coussins gonflable de sécurité AIR BAGS
Système d'aide au recul	Doté au minimum d'un radar de recul
Fermeture centralisée des portes	Obligatoire par télécommande sur clé
Sièges	Revêtement obligatoire
Options obligatoires	Revêtement en contre-plaqué partie chargement sur sol et cloisons
	Vitres avant à commande électrique
	Climatisation
	Radar de recul minimum
Option souhaitée	Radio avec port USB
Accessoires obligatoires	Triangle de pré-signalisation et gilet de sécurité
	Boite d'ampoules et fusibles de rechange
	Roue de secours standard
Accessoires souhaités	Lot de tapis de sol
	Lot de housse de sièges (avant et arrière)
Documentations obligatoires	Livret d'utilisation en français

Documentations obligatoires	Livret de maintenance pour véhicule "tropicalisé", comprenant toutes les opérations techniques devant être réalisées périodiquement en français
	Livret de garantie : 24 mois (pièce et main-d'œuvre) en français
	«Procès-verbal de réception par type» signé par la Direction des transports Terrestres
	«Certificat de conformité» signé par le titulaire
	Certificat de conformité aux normes européennes à fournir
	«Notice descriptive des caractéristiques techniques» du véhicule signée par le titulaire en français

ANNEXE 2

LOT 2 : Acquisition de véhicules neufs de type utilitaire routiers frigorifiques 3 places, d'une charge utile inférieur à 3,5 tonnes avec hayon élévateur (type BOXER L3H2 ou équivalent)

POUR LA DICOM FAPF/DCS

Véhicule obligatoirement "tropicalisé" – QUANTITE : 1

DIMENSIONS	
Longueur minimale	5
Longueur maximale	-
Largeur minimale	1,6
Nombre de portes	5
Hayon élévateur de chargement	charge minimum 350KG
Volume utile de chargement	9 M3 minimum
MOTORISATION	
Moteur	DIESEL
Puissance réelle minimale	7 CV FISCAUX / 110 CHEVAUX
TRANSMISSION	
Boîte de vitesse 5 vitesses minimum	5 + marche AR
CARROSSERIE ET EQUIPEMENTS	
Carrosserie protégée par traitement anticorrosion	Châssis, bas de portes, bas de caisse… obligatoire
Peinture "tropicalisée"	De teinte non métallisée en « blanc » obligatoire
HAYON ELEVATEUR	
Notice d'utilisation en français obligatoire	
Déclaration de conformité CE en français obligatoire	
Attestation de l'installateur obligatoire	
Aptitude à l'emploi obligatoire	
POSTE DE CONDUITE, ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS	
Places assises	Doit comporter deux à trois places assises dont le chauffeur obligatoire
Direction assistée	Présence obligatoire quel que soit le type
Système de sécurité	Doté obligatoirement d'un système de freinage ABS
	Doté obligatoirement de coussins gonflable de sécurité AIR BAGS
Système d'aide au recul	Doté au minimum d'un radar de recul
Fermeture centralisée des portes	Obligatoire par télécommande sur clé
Sièges	Revêtement obligatoire
Options obligatoires	Prise 220V pour alimentation groupe frigorifique
	Vitres avant à commande électrique
	Climatisation
	Radar de recul au minimum
	Siège : Tissu
Option souhaitée	Radio avec port USB
Accessoires obligatoires	Triangle de pré-signalisation et gilet de sécurité
	Boite d'ampoules et fusibles de rechange

	Roue de secours standard
Accessoires souhaités	Lot de tapis de sol
	Lot de housse de sièges (avant et arrière)
Documentations obligatoires	Livret d'utilisation en français
	Livret de maintenance pour véhicule "tropicalisé", comprenant toutes les opérations techniques devant être réalisées périodiquement en français
	Livret de garantie : 24 mois (pièce et main-d'œuvre) en français
	«Procès-verbal de réception par type» signé par la Direction des transports Terrestres
	«Certificat de conformité» signé par le titulaire
	«Certificat de conformité technique ATP classe A-B-C pour véhicule frigorifique» signé par le titulaire
	Certificat de conformité aux normes européennes à fournir
	«Notice descriptive des caractéristiques techniques» + groupe froid du véhicule signée par le titulaire en français

ANNEXE 3

LOT 3 : Acquisition de véhicules neufs de type SUV compact 5 places, transmission 4X2 OU 4X4 (type DUSTER ou équivalent)

POUR LA DICOM FAPF/DCS

Véhicule obligatoirement "tropicalisé" – QUANTITE : 3

DIMENSIONS	
Longueur minimale	4
Longueur maximale	-
Largeur minimale	1,6
Nombre de portes	5
Portes arrières hayon	-
MOTORISATION	
Moteur	ESSENCE
Puissance réelle minimale	6 CV FISCAUX
TRANSMISSION	
Boîte de vitesse 5 vitesses minimum	5 + marche AR ou boite automatique
CARROSSERIE ET EQUIPEMENTS	
Carrosserie protégée par traitement anticorrosion	Châssis, bas de portes, bas de caisse… obligatoire
Peinture "tropicalisée"	De teinte non métallisée en « blanc » obligatoire
POSTE DE CONDUITE, ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS	
Places assises	Doit comporter cinq places assises dont le chauffeur obligatoire
Direction assistée	Présence obligatoire quel que soit le type
Système de sécurité	Doté obligatoirement d'un système de freinage ABS
	Doté obligatoirement de coussins gonflable de sécurité AIR BAGS
Système d'aide au recul	Doté au minimum d'un radar de recul
Fermeture centralisée des portes	Obligatoire par télécommande sur clé
Sièges	Revêtement obligatoire
Options obligatoires	Vitres avant à commande électrique
	Climatisation
	Radar de recul au minimum
Option souhaitée	Radio avec port USB
Accessoires obligatoires	Triangle de pré-signalisation et gilet de sécurité
	Boite d'ampoules et fusibles de rechange
	Roue de secours standard
Accessoires souhaités	Lot de tapis de sol
	Lot de housse de sièges (avant et arrière)
Documentations obligatoires	Livret d'utilisation en français

Documentations obligatoires	Livret de maintenance pour véhicule "tropicalisé", comprenant toutes les opérations techniques devant être réalisées périodiquement en français
	Livret de garantie : 24 mois (pièce et main-d'œuvre) en français
	«Procès-verbal de réception par type» signé par la Direction des transports Terrestres
	«Certificat de conformité» signé par le titulaire
	Certificat de conformité aux normes européennes à fournir
	«Notice descriptive des caractéristiques techniques» du véhicule signée par le titulaire en français

ANNEXE 4

LOT 4 : Acquisition de véhicules neufs de type PICK-UP 4X4 5 places double cabine remorquage et hard top 190 CV minimum

POUR L'ESCOUADE DE RESERVE COTIERE

Véhicule obligatoirement "tropicalisé" – QUANTITE : 1

DIMENSIONS	
Longueur minimale	
Longueur maximale	< 6m
Largeur minimale	< 2,2m
Nombre de portes	4
Portes arrières hayon	-
MOTORISATION	
Moteur	ESSENCE OU DIESEL
Puissance réelle minimale	>140 KW - COUPLE 430 N.m = 190 CV MINI
TRANSMISSION	
Boîte de vitesse 5 vitesses minimum	4X4 - BM ou BVA 5V MIN
CARROSSERIE ET EQUIPEMENTS	
Carrosserie protégée par traitement anticorrosion	Châssis, bas de portes, bas de caisse… obligatoire
Peinture "tropicalisée"	Gris urbain, bleu marine ou blanc
POSTE DE CONDUITE, ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS	
Places assises	Doit comporter 5 places assises dont le chauffeur obligatoire (+1 souhaitable)
Direction assistée	Présence obligatoire quel que soit le type
Système de sécurité	Doté obligatoirement d'un système de freinage ABS
	Doté obligatoirement de coussins gonflable de sécurité AIR BAGS
Système d'aide au recul	Radar de recul optimisé pour les MAE d'embarcation obligatoire
Fermeture centralisée des portes	Obligatoire par télécommande sur clé
Sièges	Revêtement obligatoire résistant à l'eau de mer
Options obligatoires	Vitres avant à commande électrique
	Benne fermant à clé/Hard top
	Climatisation
	Radio avec port USB
	Attelage complet - Prise 12V/13 broches
	Treuil électrique amovible 3,5T L>25m
	Pas de dispositif AD BLUE / ECO BLUE

	Pneumatiques tout terrain Haute Adhérence
	Optimisé pour les mises à l'eau d'embarcations
	PTRA - PTAC >= 3500 kg
Options souhaitées	Capable d'embarquer un équipage complet en tenue de mer avec le matériel d'accastillage et de sécurité.
	Attelage mixte amovible à l'avant
	Vitres arrière à commande électrique
Accessoires souhaités	Triangle de pré-signalisation et gilet de sécurité
	Boite d'ampoules et fusibles de rechange
	Roue de secours standard
	Lot de tapis de sol caoutchouc
	Lot de housse de sièges (avant et arrière) protection eau de mer
Documentations obligatoires	Livret d'utilisation en français
	Livret de maintenance pour véhicule "tropicalisé", comprenant toutes les opérations techniques devant être réalisées périodiquement en français
	Livret de garantie : 24 mois (pièce et main-d'œuvre) en français
	«Procès-verbal de réception par type» signé par la Direction des transports Terrestres
	«Certificat de conformité» signé par le titulaire
	Certificat de conformité aux normes européennes à fournir
	«Notice descriptive des caractéristiques techniques» du véhicule signée par le titulaire en français
Document souhaité	Manuel « atelier » (permettant la réalisation des opérations d'entretien, de diagnostic et de réparation)

ANNEXE 5

LOT 5 : Acquisition de véhicules neufs de type PICK-UP 4X4 5 places double cabine remorquage 190 CV minimum

POUR DET FORFUSCO TAHITI

Véhicule obligatoirement "tropicalisé" – QUANTITE : 1

DIMENSIONS	
Longueur minimale	5,260 m
Longueur maximale	
Largeur minimale	1,85 m
Nombre de portes	4
PTAC	INF 3,5 T permis B
MOTORISATION	
Moteur	DIESEL
Normes d'émission	EURO 6
Puissance réelle minimale	190 CV MINI
TRANSMISSION	
Boîte de vitesse 5 vitesses minimum	4X4 - 6
CARROSSERIE ET EQUIPEMENTS	
Carrosserie protégée par traitement anticorrosion	Châssis, bas de portes, bas de caisse… obligatoire
Peinture "tropicalisée"	BLANC NACRE OU GRIS FONCE
POSTE DE CONDUITE, ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS	
Places assises	Doit comporter 5 places assises dont le chauffeur obligatoire
Direction assistée	Présence obligatoire quel que soit le type
Système de sécurité	Doté obligatoirement d'un système de freinage ABS
	Doté obligatoirement de coussins gonflable de sécurité AIR BAGS mini 6 + Anti collision
Système d'aide au recul	Caméra de recul obligatoire
Fermeture centralisée des portes	Obligatoire sur clé et à distance
Sièges	Revêtement obligatoire tissu noir
Options obligatoires	Vitres avant à commande électrique
	Vitres arrière à commande électrique
	Rétroviseurs ext réglables électriquement
	Climatisation auto bi zone
	Autoradio écran 9' tactile
	Pare-brise feuilleté
	Marchepieds noirs
	Suspensions arrières avec ressorts hélicoïdaux
	Couvre benne déroulant à verrouillage manuel et protection de benne.
	Mise à l'eau d'une embarcation sur remorque jusqu'à 3,5T

	Distribution à chaîne
	Attelage avec structure comprenant tète d'attelage type boule diamètre 50MM et Faisceau électrique avec prise 13 broches ou 7 broches (IP54)
	Volant réglable en hauteur
	Combiné de bord avec écran 7'
	Blocage de différentiel AR et sélectionneur de transmission 2h 4h 4L
	Indicateurs de direction groupés au bloc de feux avants et groupés avec les feux rouges pour l'arrière
	Aide à la descente et au démarrage en côte
	Marquage du type de carburant sur le bouchon du réservoir ou à proximité par sticker
	Jante alliages 17"
	Volant avec commande multimédias et téléphonie
	Distribution électronique du freinage
Options souhaitées	Transport équipement et armement
	Caisse à outils fixée dans la benne
	Plaque en cabine indiquant la hauteur hors tout et charges autorisées
	Cric et chape de remorquage
Accessoires obligatoires	Lot de tapis de sol en caoutchouc
Accessoires souhaités	Boite d'ampoules et fusibles de rechange
	Extincteur
	Roue de secours standard sous caisse
	Triangle de pré-signalisation et gilet de sécurité
	Lot de housse de sièges (avant et arrière)
Documentations obligatoires	Livret d'utilisation en français
	Livret de maintenance pour véhicule "tropicalisé", comprenant toutes les opérations techniques devant être réalisées périodiquement en français
	Livret de garantie : 24 mois (pièce et main-d'œuvre) en français
	«Procès-verbal de réception par type» signé par la Direction des transports Terrestres
	«Certificat de conformité» signé par le titulaire
	Certificat de conformité aux normes européennes à fournir
	«Notice descriptive des caractéristiques techniques» du véhicule signée par le titulaire en français